

Information aux familles (document à conserver)

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte:

Ne vous déplacer pas vers l'établissement
Si vous vous y trouvez, conformez-vous aux instructions prévues au présent PPMS

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment

➤ Écoutez la radio
Et respectez les consignes des autorités

FREQUENCE France bleu : 103.9 Mhz

FREQUENCE France Info : 105.1 Mhz

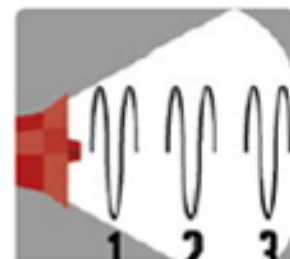
FREQUENCE France Inter : 93.5 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer

Un plan particulier de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer.

Ne téléphonez pas.

N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.



Ecole élémentaire
René Cassin
Rentrée 2026-2027



Documents à remettre à l'enseignante de votre enfant avant le 8 septembre :

- ☐ Fiche de renseignements à **compléter ou corriger en rouge**
- ☐ Fiche sanitaire d'urgence, à remplir et signer
- ☐ Fiche d'autorisation de communication, à remplir et signer
- ☐ Chartes de la laïcité et d'informatique, signées
- ☐ Attestation d'assurance scolaire comportant les mentions responsabilité civile et assurance individuelle accident
- ☐ Bordereau de la coopérative scolaire

Documents à conserver :

- ☐ Les bons réflexes en cas d'accident majeur
- ☐ Ce document
- ☐ Fiche PEP

Les adultes de l'école

L'équipe enseignante

- Mme Jauliac (CP)
- Mme Schmidt (CP/CE1 L)
- M. Platerier (CP/CE1 N)
- Mmes Pernet et Chaumette (CE1 /CE2)
- Mme Billard (CE2)
- Mme Bigot (CE2/CM1)
- Mme Casset et M. Petiaux (CM1)
- Mme Caillat (CM1/CM2)
- Mme Jolivet (CM2)
- Mme Plaçais et M. Petiaux (Ulis)

Les membres RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) :

- Mme Millet-Berclaz, maitresse E
- Mme Creton, psychologue scolaire

Des AESH (Accompagnant.e.s des Elèves en Situation de Handicap)

Médecine scolaire :

- Infirmière scolaire : Madame Marie Colin
- Médecin Scolaire : Madame Lamy-Guichard

Horaires Scolaires

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

8h30 – 11h45
13h45 – 16h30

(Ouverture des portes de l'école à 8h20 et 13h35)

Direction

Directrice : Sabine Pernet

La directrice est au bureau les jeudis et vendredis.

Les lundis et mardis, elle assure sa classe.
(Merci de privilégier les contacts par mail ces jours-là.)

S'informer

Le **cahier de liaison** doit toujours être **dans le cartable** et doit être regardé **tous les soirs**.

Le **mail de notre école** : ce.0731395v@ac-grenoble.fr

Le **site de notre école** : <https://ecole-rene-cassin-saint-alban-leysse.web.ac-grenoble.fr/>

Le **téléphone de l'école** : **04-79-33-46-57** (ne pas hésiter à laisser un message sur le répondeur)

Réunions de rentrée par classe

Toutes les réunions de rentrée auront lieu de 18h à 19h

CP	Mardi 8 septembre
CP/CE1 L	Mardi 15 septembre
CP/CE1 N	Mardi 15 septembre
CE1/CE2	Lundi 7 septembre
CE2	Mardi 8 septembre
CE2/CM1	Jeudi 10 septembre
CM1	Mardi 15 septembre
CM1/CM2	Vendredi 11 septembre
CM2	Vendredi 11 septembre

Réunion à l'attention des nouvelles familles : mardi 01 septembre de 17h à 18h.

Vacances (zone A)

Vacances d'automne

du vendredi 16 octobre 2026 après la classe
au lundi 2 novembre 2026 avant la classe

Vacances de Noël

du vendredi 18 décembre 2026 après la classe
au lundi 4 janvier 2027 avant la classe

Vacances d'hiver

du vendredi 12 février 2027 après la classe
au lundi 1^{er} mars 2027 avant la classe

Vacances de printemps

du vendredi 9 avril 2027 après la classe
au lundi 26 avril 2027 avant la classe

Pont de l'Ascension :

Du mardi 4 mai 2027 après la classe
au lundi 10 mai 2027 avant la classe

Vacances d'été

Vendredi 2 juillet 2027 après la classe.

Présence scolaire

Absences : Elles devront être justifiées le jour-même par un appel téléphonique **et** au retour par un mot écrit des parents sur le cahier de liaison. Un certificat médical devra être fourni pour certaines maladies contagieuses.

Absences pour convenances personnelles : il faut écrire une demande d'autorisation **un mois avant** à l'Inspecteur de l'Education Nationale (justification de l'absence), via la directrice de l'école.

Ponctualité : merci de respecter la fermeture des portes à 8h30 et 13h45, les arrivées de retardataires perturbant le fonctionnement des classes.

Dispense d'EPS : pour les dispenses ponctuelles, il faut écrire un mot dans le cahier de liaison ; pour une durée plus longue, il faut un certificat médical.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur indique toutes les règles à suivre pour que tous, enfants et adultes, bénéficient d'une bonne vie d'école.

Il sera voté lors du premier conseil d'école, après les élections de représentants de parents d'élèves.

En attendant, celui de l'an dernier s'applique.

Elections de parents d'élèves

Les élections de parents d'élèves auront lieu le **vendredi 9 octobre 2026**.

Vous avez la possibilité de vous présenter aux élections de représentants de parents d'élèves. Pour cela, rapprochez-vous des associations de parents d'élèves.

Evaluations nationales

Tous les élèves passeront des évaluations nationales en mathématiques et en français entre le 7 et le 18 septembre 2026. Les CP en passeront également en janvier 2027.

Midi écolier / Garderie scolaire

Inscription obligatoire en mairie.

Horaires des garderies :

- Le matin : 7 h 30 à 8h20
- Le midi : 11h45 à 12h30 et 13h00 à 13h35
- Le soir : 16h30 à 18 h 30

La garderie a lieu dans la salle polyvalente, dont l'accès se fait par le portail côté place du monument aux morts.

Réservation midi écolier sur l'espace citoyen de la mairie (<https://www.saintalbanleysse.fr/>)

Affaires personnelles

Chaque année, il reste de nombreux **vêtements non marqués** (dont certains sont de valeur), que les enfants ne reconnaissent pas et qui sont donnés à Emmaüs en fin d'année.

Pour limiter ce problème, merci de marquer le nom de votre enfant sur ses affaires et ses outils de travail.

Penser à apporter des **chaussons/chaussures de rechange**, marquées au nom de l'enfant pour ne pas salir la classe en cas de pluie.

Veillez chaque semaine à l'**état des affaires** de vos enfants et à ce **que rien ne manque** dans leur cartable, et à **rajouter ce qui manque** dès que c'est signalé par l'enseignante.

Affaires de l'école prêtées

Les **livres** prêtés par l'école doivent être **couverts et étiquetés**.

Les **livres de bibliothèque** doivent faire l'objet de soins attentifs. Tout livre **détérioré ou perdu sera facturé**.

Assurances

Les élèves de l'école doivent être **assurés à l'intérieur de l'école et lors des activités** auxquelles ils vont participer, tout au long de l'année.

Aussi, nous attirons votre attention sur l'intérêt de **bien vérifier** que l'assurance souscrite couvre les conséquences des accidents causés par votre enfant (**Responsabilité civile**), mais aussi les dommages subis par lui/elle (**Assurance individuelle**).

ATTENTION !!

Sans assurance, votre enfant ne pourra pas participer à certaines activités, il sera accueilli dans une autre classe.

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire fait appel à votre générosité pour faire un don. Cet argent sera en partie géré par le conseil des enfants. Il est important pour la vie de l'école car il nous permet de financer des projets qui ne sont pas pris en charge par la mairie ou les associations (école et cinéma...).

Chacun peut donner en fonction de ses moyens, **8 euros** par enfant suffisent pour mener à bien les projets envisagés par l'équipe enseignante.

Merci de remplir le bordereau joint.